



Nombre de Conseillers  
- en exercice : 29  
- présents : 24  
- procurations : 3  
- ayant pris part au vote : 22

## DÉLIBÉRATION n° 2025/157

L'an deux mille vingt-cinq et le 15 décembre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 05 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Philippe RAISON, Sylvie BARBOUEAU et Daniel RAYNAL.

Procurations : Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Joël MANO à Philippe LACOSTE et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON,

Absents : Isabelle ORTE et Rony BARTHE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

### **OBJET : Développement et Cadre de Vie - Cession d'un foncier pour le projet du groupement d'entreprises GEMFI/NGE Immobilier**

Dans le cadre de son développement économique, la Commune a reçu une proposition du groupement d'entreprises GEMFI / NGE Immobilier pour le macrolot de Peyrehitte 3.

Le projet pour lequel il y aurait un preneur serait la réalisation d'un ensemble immobilier à usage principal d'activité logistique constitué par un bâtiment d'environ 20 000 m<sup>2</sup>. Cela représenterait un potentiel de création d'emplois compris entre 50 et 100 emplois.

Le planning prévisionnel du groupement d'entreprises serait le suivant :

Acceptation de l'Offre par la Commune : Décembre 2025

Fin de la période d'audit : Janvier 2026

Signature de la Promesse : février 2026

Dépôt des autorisations urbanistiques et environnementales : mai 2026

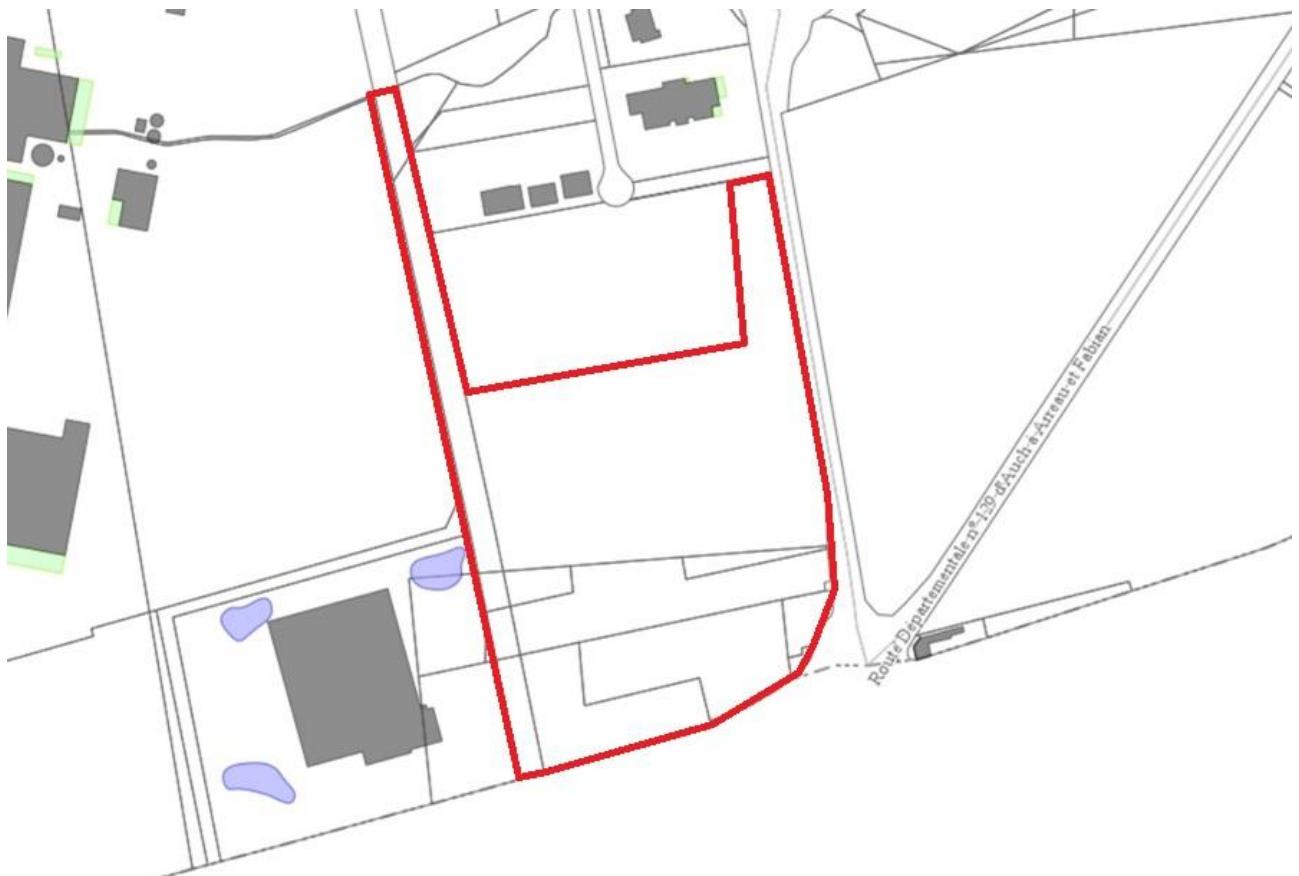
Obtention des autorisations urbanistiques et environnementales purgées de tout recours et retrait : mai 2027

Signature de l'acte authentique : juin 2027

Démarrage des travaux (sous réserve de la commercialisation) : juillet 27

Compte tenu de sa localisation, une attention particulière a été demandée concernant l'habillage des façades et l'aménagement paysager des abords du site.

Les parcelles concernées sont les suivantes : G927-929-931-935-1160-1161-1162-1163-1164-1165-1168-1172 et 1329.



En revanche, l'emprise globale nécessitera d'être affinée du fait d'une division parcellaire qui devra avoir lieu pour l'emprise du projet photovoltaïque sur la partie archéologique située au nord dudit projet.

Une estimation a été réalisée par les Domaines en date du 26 février 2025, à hauteur de 20 € HT/m<sup>2</sup>. Cette proposition correspond à celle reçue par le groupement d'entreprises en date du 24 septembre 2025, puis du 25 novembre 2025.

La surface précise sera affinée avec le document d'arpentage.

L'intégration des parcelles à l'ouest permettra de créer un accès voirie via le nord afin de ne pas augmenter le trafic côté RD 717.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 22 pour et 5 ne prennent pas part au vote (Laurent LAGES, Philippe LACOSTE, Joël MANO, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES)

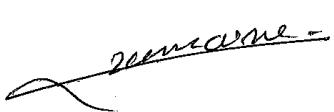
**APPROUVE**

- Le délai nécessaire à l'élaboration du projet

**AUTORISE**

- Le potentiel acquéreur à réaliser les visites et audit technique nécessaires à l'étude de faisabilité du projet
- La cession dans les conditions précitées
- Monsieur le Maire ou Mme la 1ère adjointe à signer tous documents afférents à ce dossier
- De confier ce dossier à un cabinet notarial

Le secrétaire,



Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 19 décembre 2025